

**L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)  
**ABSENT NON EXCUSE** – M. PINEL  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

## **OBJET – Location centre aéré de La Glacerie – Tarifs – Révision**

Il est exposé au Conseil Municipal que les tarifs du centre aéré municipal, sis à La Glacerie, sont réajustés chaque année au 1<sup>er</sup> Janvier.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % sur nos tarifs actuels et en conséquence de fixer à compter du 1<sup>er</sup>/01/2010, les nouveaux tarifs de la façon suivante :

- Associations tourlavillaises (1) et contribuables tourlavillais : 58,00 €
- Associations et contribuables non tourlavillais : 80,60 €

(1) Les associations tourlavillaises bénéficiant d'une utilisation gratuite par an, ce tarif leur est institué à compter de la seconde occupation.

Le Conseil Municipal,  
VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Nouvelles Technologies  
APRES en avoir délibéré  
ACCEPTE les nouveaux tarifs de location du centre aéré tels que définis ci-dessus.

Le Maire

André ROUXEL